

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	20/10/2022
Date d'affichage de la convocation	20/10/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU

POUVOIRS : M. Jean-Paul FORT en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Catherine BOULENGER en faveur de Mme Murielle BEAL

ABSENTS : M. Jean-Michel JEANNET

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DE TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LES MARCHES A THEME

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2331-2,
Vu le budget de la Commune,

Considérant la nécessité d'établir des tarifs pour les marchés à thème ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Fixe les tarifs des droits de place dans le cadre des marchés à thème, au 1^{er} décembre 2022, tels que définis ci-après :

	Tarifs actuels	Tarifs non abonnés	Tarifs abonnés
MARCHES A THEME (Noël, producteurs...)			
SUR LES PLACES			
Par mètre linéaire et par jour		3,00 €	
SOUS LA MARQUISE et SOUS MARCHÉ			
Par mètre linéaire et par jour		5,00 €	
ARRHES (paiement d'arrhes à la réservation)		50,00 €	

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame le Trésorier.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER



26 OCT. 2022